



Services policiers et sécurité communautaire

Ces normes approuvées par le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité mènent à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario pour le programme postsecondaire Services policiers et sécurité communautaire (code MFCU 53008) offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Remerciements

Le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation,
- du personnel enseignant et des gestionnaires du programme Services policiers et sécurité communautaire pour leur contribution à ce projet,
- de Dominique Germain, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en français,
- et de Stephanie Dimech, la chargée de projet qui a dirigé la consultation en anglais.

Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Services policiers et sécurité communautaire (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	8
Glossaire	20
Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	21
Contexte	21
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	21
Application et mise en œuvre	22
La formation générale	25
Exigences	25
But	25
Thèmes	26

Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Services policiers et sécurité communautaire offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario (code MFCU 53008).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres:

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage [relatifs à l'employabilité](#);
- les exigences de la [formation générale](#).

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme « Services policiers et sécurité communautaire ». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario du programme « Services policiers et sécurité communautaire » doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les douze résultats d'apprentissage sous-mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Un principe directeur du programme Techniques des services policiers (titre provisoire proposé : Services policiers et sécurité communautaire) est que les étudiants, par le biais d'un éventail d'expériences, acquièrent une base solide dans les domaines du travail policier et de la sécurité communautaire. Ce principe permet aux étudiants de développer et de démontrer de manière fiable leur volonté de servir et de protéger le public, et d'agir avec justice afin d'assurer le respect des droits de la personne et des libertés lorsqu'ils interagissent avec toutes les personnes de leur communauté.

Les diplômés du programme sont préparés à utiliser leurs compétences en pensée critique, résolution de problèmes et prise de décision afin de réduire les risques et de maintenir l'ordre dans des situations de **crise**, de **conflit** ou d'**urgence**. Ils auront élaboré et mis en œuvre des plans pour atteindre des niveaux personnels de santé, de condition physique et de bien-être adaptés aux carrières exigeantes sur le plan physique et à fort stress que l'on retrouve typiquement dans les domaines du travail policier et de la sécurité communautaire. Ce programme fournit également aux diplômés une compréhension des technologies émergentes et de leur impact sur la sécurité des communautés.

Dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités, les diplômés sont prêts à : appliquer des théories sociologiques et psychologiques pertinentes à des situations concrètes ; se tenir informés des recherches et tendances en criminologie ; accomplir leurs tâches de manière sécuritaire et éthique ; communiquer efficacement, que ce soit à l'oral, par voie électronique ou à l'écrit ; travailler de façon autonome tout en étant capables de collaborer au sein d'une équipe ; et respecter les lois, règlements, normes et politiques organisationnelles en vigueur. De plus, les diplômés disposeront d'un plan de développement professionnel leur permettant de faire progresser leur carrière.

Les diplômés du programme Techniques des services policiers reçoivent un diplôme d'études collégiales de l'Ontario, les préparant à une vaste gamme de carrières significatives, stimulantes et enrichissantes dans le système de justice canadien. Le programme leur fournit les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre ou surpasser les exigences académiques minimales pour les candidats souhaitant intégrer les services policiers régionaux et municipaux de l'Ontario, la Police provinciale de l'Ontario, la Gendarmerie royale du Canada, ainsi que la police militaire

des Forces armées canadiennes (comme membres non commissionnés).

Avant d'entrer en fonction, les candidats à une carrière en services policiers peuvent être tenus de compléter une formation et une orientation propres à l'employeur, ainsi que d'autres étapes de sélection et de filtrage liées au processus de recrutement. Pour devenir agent de police par exemple, les candidats doivent satisfaire à des critères d'admissibilité spécifiques et passer par un processus de sélection à étapes multiples. Le Réseau canadien du savoir policier, qui représente les services policiers à travers le Canada, présente ces exigences communes.

En plus des rôles traditionnels de la police, le programme ouvre également la voie à un large éventail de carrières en sécurité communautaire et en justice. Les diplômés peuvent ainsi envisager des postes dans des secteurs tels que : Services frontaliers du Canada, Services correctionnels, sécurité et maintien de l'ordre dans les tribunaux, application des règlements municipaux, ministère des Richesses naturelles (par exemple comme garde forestier), et les Forces armées canadiennes. Des débouchés existent également dans les domaines de la sécurité privée, des enquêtes civiles et criminelles, ou encore auprès de constables spéciaux dans les établissements postsecondaires, les services de transport ou les parcs.

Les diplômés bénéficient d'une formation polyvalente qui soutient leur développement professionnel à long terme, avec des possibilités de spécialisation, d'avancement et de mobilité intersectorielle dans les domaines de l'application de la loi et de la sécurité publique. De plus, ils peuvent poursuivre leurs études grâce à des ententes d'articulation entre collèges et universités. Les étudiants intéressés doivent se renseigner auprès des collèges pour connaître les parcours académiques offerts.

Que ce soit en œuvrant au sein d'une carrière en tant que policier ou en contribuant au bien-être communautaire à travers les services d'application de la loi, d'enquête ou de sécurité, les diplômés du programme Techniques des services policiers sont bien préparés à avoir un impact positif dans leurs communautés.

[Voir le glossaire](#)

Note :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires [ONTransfert](#) et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Services policiers et sécurité communautaire (Diplôme d'études collégiales de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

1. Se conformer à la législation, aux règlements, aux politiques, à l'éthique et aux pratiques exemplaires de l'industrie dans le cadre des opérations liées à la sécurité communautaire et à l'application de la loi.
2. Élaborer et mettre en pratique des stratégies visant à renforcer la résilience physique et mentale afin d'assurer une performance efficace dans les rôles liés à la sécurité publique et privée.
3. Promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance dans les politiques et pratiques de sécurité communautaire afin de favoriser des environnements inclusifs.
4. Communiquer et collaborer avec des équipes multidisciplinaires pour élaborer des stratégies visant à renforcer la confiance du public.
5. Identifier et collaborer avec les organisations communautaires et les partenaires afin de créer des stratégies de sécurité proactives qui favorisent la protection et le bien-être des communautés.
6. Évaluer et documenter les incidents afin de soutenir les processus juridiques, l'efficacité opérationnelle, la responsabilisation et l'amélioration continue.
7. Utiliser des stratégies d'intervention en situation de crise et d'urgence pour gérer les situations de manière légale et efficace.
8. Faciliter l'accès des individus aux ressources nécessaires et aux services de soutien afin de contribuer à une communauté plus saine et plus résiliente.
9. Mener des entrevues et recueillir des preuves afin de garantir leur recevabilité dans les procédures juridiques.
10. Examiner la diversité des cultures, des histoires et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, y compris les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, afin de favoriser des relations inclusives avec la communauté et d'informer les pratiques de maintien de l'ordre.

[Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à se conformer à la législation, aux règlements, aux politiques, à l'éthique et aux pratiques exemplaires de l'industrie dans le cadre des opérations liées à la sécurité communautaire et à l'application de la loi.

Éléments de performance

- a. Énumérer les étapes impliquées dans la création des lois, de l'identification des besoins, à l'obtention de la sanction royale, et comment les changements politiques, l'opinion publique et les groupes d'intérêt influencent ce processus.
- b. Différencier les rôles des gouvernements fédéral, provincial et municipal dans la création des lois et règlements affectant les services de police et la sécurité communautaire.
- c. Reconnaître la portée juridictionnelle des lois canadiennes à différents niveaux et les outils de supervision et de responsabilité (par exemple, commissions royales, enquêtes publiques et tribunaux).
- d. Distinguer les systèmes judiciaires du Canada, y compris le système pénal, juvénile, civil et la justice restaurative, et catégoriser les différents types d'infractions (indictables, hybrides et sommaires).
- e. Adhérer aux normes éthiques, se conformer aux cadres juridiques (par exemple, la Charte canadienne des droits et libertés), et maintenir la confiance du public en faisant preuve de professionnalisme et en intervenant contre les comportements non professionnels.
- f. Respecter les responsabilités associées aux pouvoirs policiers, tels que l'arrestation, la perquisition et l'utilisation de la force, et les appliquer dans les limites légales et éthiques.
- g. Analyser l'impact des biais personnels, de groupe et organisationnels sur la prise de décision et appliquer des stratégies éthiques de prise de décision, en utilisant la pensée critique et des méthodes juridiquement défendables.
- h. Évaluer les risques dans les situations de crise et de conflit, sélectionner les actions appropriées et appliquer des stratégies de résolution de problèmes efficaces en cas d'urgence.
- i. Faire preuve de respect et d'empathie dans la communication avec les individus, contester la discrimination (par exemple, les biais raciaux, le sexisme), et favoriser un environnement de travail inclusif et solidaire, en respectant les normes des droits humains.

[Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à élaborer et mettre en pratique des stratégies visant à renforcer la résilience physique et mentale afin d'assurer une performance efficace dans les rôles liés à la sécurité publique et privée.

Éléments de performance

- a. Identifier les qualifications et les prérequis nécessaires pour les carrières dans les services policiers et l'application de la loi, y compris le parcours éducatif, l'expérience et la condition physique.
- b. Établir et améliorer les évaluations de condition physique de base pour prévoir la préparation aux évaluations physiques et aux exigences du travail en application de la loi.
- c. Mettre en œuvre des stratégies efficaces pour gérer le stress et les émotions, en favorisant le bien-être général pour soutenir la santé mentale et physique dans des environnements à stress élevé.
- d. Effectuer régulièrement des auto-évaluations, réfléchir sur la performance et appliquer des stratégies pour améliorer la préparation professionnelle aux fonctions de l'application de la loi et de la sécurité.
- e. Reconnaître et démontrer l'importance de maintenir la santé, la condition physique et le bien-être pour réussir dans les carrières de services policiers et de la sécurité communautaire.
- f. Développer des stratégies proactives pour gérer les défis tels que le stress élevé, les quarts de travail, la fatigue compassionnelle, le stress chronique et le traumatisme secondaire spécifiques aux services policiers et à la sécurité communautaire.
- g. Démontrer la capacité de rester efficace dans des situations de haute pression, de se relever suite aux obstacles, et d'utiliser des stratégies pour la résilience et le bien-être mental, favorisant la croissance post-traumatique.
- h. Être conscient de ses réponses personnelles au stress, définir des limites et appliquer des stratégies de soins personnels pour maintenir une efficacité à long terme dans les rôles d'application de la loi et de la sécurité.
- i. Reconnaître l'importance du travail d'équipe et du leadership dans les services policiers et les services de sécurité communautaire, en contribuant activement à la cohésion de l'équipe.
- j. Établir des objectifs de condition physique à court et à long terme, adapter les programmes d'entraînement en fonction des besoins personnels et suivre ses progrès dans un journal de condition physique réflexif.

[Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à promouvoir l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance dans les politiques et pratiques de sécurité communautaire afin de favoriser des environnements inclusifs.

Éléments de performance

- a. Évaluer les politiques existantes de sécurité communautaire pour identifier les domaines où l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance peuvent être améliorés, en se concentrant sur des problèmes tels que le profilage, la police équitable et les pratiques impartiales.
- b. Différencier l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance dans le contexte de l'application de la loi et de la sécurité communautaire, et reconnaître comment les stigmas, le racisme et les stéréotypes affectent ces domaines.
- c. Reconnaître comment les stigmas sociaux liés à la santé mentale et aux handicaps peuvent affecter les interactions policières et communautaires.
- d. Analyser les facteurs historiques et systémiques qui ont contribué aux inégalités dans les politiques de sécurité communautaire, en particulier pour les communautés BIPOC, autochtones et 2SLGBTQIA+, y compris les mouvements tel que Black Lives Matter.
- e. Développer la compétence culturelle en identifiant et en respectant les perspectives culturelles diverses, ainsi que les besoins spécifiques des populations telles que les 2SLGBTQIA+, les personnes neurodivergentes et les personnes âgées.
- f. Concevoir et proposer des pratiques de sécurité communautaire inclusives pour les populations diverses, en particulier celles ayant des troubles mentaux et de l'autisme.
- g. Apprendre des stratégies pour engager les membres de communautés diverses afin d'assurer que leurs voix soient incluses dans l'élaboration des politiques de sécurité, en adaptant le langage pour différentes populations.
- h. Identifier et traiter les biais implicites et explicites, y compris les biais conscients et inconscients, et être à l'affût des pratiques discriminatoires dans les politiques de sécurité communautaire et d'application de la loi.
- i. Évaluer l'impact des politiques de sécurité communautaire sur les différents groupes démographiques pour garantir qu'elles produisent des résultats équitables, avec un accent sur la sensibilité culturelle et la compréhension.
- j. Développer des compétences en résolution de conflits et en médiation pour favoriser des environnements communautaires inclusifs et sécuritaires, et agir en tant qu'alliés et témoins actifs.
- k. Plaider en faveur d'initiatives qui promouvoient l'équité, la diversité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance dans la police et la sécurité communautaire, en mettant l'accent sur le rôle des alliés pour l'application de pratiques policières équitables.
- l. Reconnaître les identités intersectionnelles (genre, race, sexualité, classe, âge et handicap) et comment ces identités influencent la sécurité communautaire et les interactions.
- m. Établir et utiliser un langage accessible et culturellement sensible lors des interactions avec des populations diverses, en reconnaissant et en s'adaptant aux

comportements et styles de communication variés, tant verbaux que non verbaux.

[Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à communiquer et collaborer avec des équipes multidisciplinaires pour élaborer des stratégies visant à renforcer la confiance du public.

Éléments de performance

- a. Développer des stratégies pour identifier et surmonter les obstacles à la communication bidirectionnelle.
- b. Développer et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour améliorer sa propre communication verbale et non verbale.
- c. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour vérifier et évaluer la communication verbale et non verbale chez les autres, en se concentrant sur les victimes, les témoins et les suspects.
- d. Développer et mettre en œuvre de meilleures pratiques pour améliorer le fonctionnement d'une équipe multidisciplinaire dans des situations **d'urgence**.
- e. Mettre en œuvre des stratégies pour maintenir la cohésion de l'équipe dans les situations de groupe quotidiennes ainsi que lors de situations de **crise**, de **conflit** et **d'urgence**.
- f. Appliquer le jugement professionnel, l'initiative, la réactivité culturelle et les modèles de leadership collaboratif et de responsabilité pour développer une éthique de travail positive et un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination.
- g. Évaluer et gérer les relations interpersonnelles, le leadership, les compétences en résolution de conflits et autres comportements de soi et des autres au sein des équipes.
- h. Réfléchir sur les pratiques professionnelles et les forces et dispositions personnelles et leur impact sur l'émergence d'une identité professionnelle, et partager ces idées avec d'autres professionnels.

[Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à identifier et collaborer avec les organisations communautaires et les partenaires afin de créer des stratégies de sécurité proactives qui favorisent la protection et le bien-être des communautés.

Éléments de performance

- a. Analyser le rôle de l'agent de la paix dans la sécurité communautaire.
- b. Analyser les causes de base et l'impact des problèmes sociaux sur les individus, les familles, les groupes et les communautés.
- c. Analyser les causes de base et l'impact de la criminalité et des crimes sur les individus, les familles, les groupes et les communautés.
- d. Démontrer la capacité de créer des réseaux et de développer des partenariats avec les membres de la communauté.
- e. Expliquer aux membres de la communauté comment accéder au système de justice du Canada et aux agences et services communautaires appropriés.
- f. Appliquer le « devoir de diligence » (duty of care) dans l'application de la loi.
- g. Identifier les ressources communautaires et les leaders pour contribuer au développement de partenariats efficaces et durables.
- h. Travailler pour identifier et résoudre les problèmes en coopération avec d'autres.
- i. Appliquer des compétences interpersonnelles efficaces en travaillant avec la communauté interne et externe et avec les partenaires.
- j. Contribuer à l'élaboration de réponses pratiques pour réduire et prévenir la criminalité et la violence dans les communautés en utilisant des pratiques et procédures fondées sur des données probantes.

[Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à évaluer et documenter les incidents afin de soutenir les processus juridiques, l'efficacité opérationnelle, la responsabilisation et l'amélioration continue.

Éléments de performance

- a. Appliquer les connaissances des normes juridiques et éthiques, des règlements et de la législation liés à la gestion des crises et des urgences, tant dans les contextes de la police publique et privée que dans la sécurité communautaire.
- b. Utiliser la communication verbale et non verbale pour désamorcer avec efficacité les situations de crise, en adaptant les approches aux divers antécédents culturels, linguistiques et sociaux pour établir une relation de confiance et de conformité.
- c. Utiliser des techniques adaptées aux traumatismes pour intervenir auprès d'individus dans les incidents critiques et les aider à retrouver leurs capacités d'adaptation.
- d. Répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des personnes en crise par des stratégies adaptées au traumatisme et une collaboration avec les professionnels de la santé mentale.
- e. Analyser les situations et appliquer le niveau approprié de force tout en veillant à l'empathie et au respect des normes légales, des politiques et des meilleures pratiques.
- f. Effectuer des évaluations des risques et maintenir une conscience situationnelle pour identifier les menaces potentielles et mettre en œuvre des stratégies de réponse efficaces pendant les crises et les urgences.
- g. Documenter et signaler avec précision les incidents critiques, en préparant des rapports clairs, détaillés et conformes à la loi, à des fins d'enquête et de présentation au tribunal.
- h. Appliquer des stratégies de résolution de conflits pour désamorcer les disputes et gérer efficacement le stress et le traumatisme, en veillant au bien-être personnel tout en fournissant un soutien empathique aux collègues et aux victimes.

[Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à utiliser des stratégies d'intervention en situation de crise et d'urgence pour gérer les situations de manière légale et efficace.

Éléments de performance

- a. Identifier les éléments essentiels des infractions impliquant des technologies informatiques, mobiles et intelligentes existantes et émergentes, Internet et données électroniques.
- b. Reconnaître quels comportements, événements ou circonstances peuvent déclencher des situations perturbatrices ou dangereuses afin de minimiser leur occurrence.
- c. Reconnaître les symptômes et comportements qui peuvent être indicatifs de troubles de santé mentale courants.
- d. Reconnaître les signes et symptômes d'une altération de la conscience causée par l'influence de l'alcool, des drogues et d'autres substances psychoactives.
- e. Reconnaître les motifs raisonnables et probables qu'une personne soit un danger pour elle-même, pour autrui ou pour des biens.
- f. Interpréter les indices de communication verbale et non verbale pour prédire les comportements.
- g. Surveiller, enregistrer et évaluer les comportements de manière précise et discrète en conformité avec les exigences légales, professionnelles, éthiques et organisationnelles.
- h. Utiliser la recherche, l'observation et les techniques d'entretien, ainsi que l'équipement approprié pour collecter et préserver les preuves **recevables**.
- i. Maintenir des journaux écrits ou électroniques clairs et précis pour garantir que l'information documentée soit concise, factuelle et objective.
- j. Préparer des documents qui fournissent une analyse et une description précises des informations appropriées pour l'éventuel utilisateur.

[Voir le glossaire](#)

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à faciliter l'accès des individus aux ressources nécessaires et aux services de soutien afin de contribuer à une communauté plus saine et plus résiliente.

Éléments de performance

- a. Reconnaître l'impact physique, émotionnel, psychologique, financier et social de la criminalité et de la violence sur les victimes, leurs familles, amis et communautés.
- b. Rechercher et analyser les modèles de criminalité et de victimisation pour mieux comprendre et traiter les tendances criminelles.
- c. Prendre des mesures pour prévenir et réduire le risque de victimisation grâce à des stratégies proactives.
- d. Développer des stratégies pour répondre efficacement aux besoins des victimes de la criminalité et des témoins exposés aux traumatismes avec soin et professionnalisme.
- e. Assurer la sécurité des victimes et des témoins tout en les traitant avec sensibilité, dignité et respect.
- f. Informer les victimes de criminalité de leurs droits en vertu de la Loi sur les droits des victimes et de leur admissibilité à une indemnisation par le Bureau d'indemnisation des blessures criminelles.
- g. Éduquer les victimes sur les programmes de justice réparatrice disponibles, tels que la médiation et la réconciliation entre la victime et l'auteur de l'infraction.
- h. Conseiller et suivre les victimes pour s'assurer qu'elles reçoivent un soutien approprié auprès des services aux victimes ou des agences communautaires pertinentes.
- i. Identifier les faits clés dans les incidents criminels, évaluer les comportements et enregistrer les incidents de manière précise en conformité avec les exigences légales et éthiques.
- j. Utiliser des techniques conformes à la loi pour collecter et préserver des preuves recevables à des fins judiciaires.

[Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à mener des entrevues et recueillir des preuves afin de garantir leur recevabilité dans les procédures juridiques.

Éléments de performance

- a. Démontrer la capacité d'identifier, de recueillir et de maintenir des **preuves admissibles** conformément aux normes médico-légales, aux principes juridiques canadiens et aux meilleures pratiques en matière de collecte et de préservation des preuves.
- b. Présenter des **preuves admissibles** dans des scénarios simulés, en respectant les normes juridiques canadiennes, et évaluer des études de cas réelles pour l'admissibilité des preuves.
- c. Mener des entretiens professionnels, complets et éthiques avec les témoins pour recueillir des informations fiables, détecter des incohérences et documenter les témoignages qui répondent aux normes juridiques.
- d. Appliquer des connaissances de base sur les techniques médico-légales telles que les empreintes digitales, l'analyse ADN et la balistique, et comprendre les principes de leur utilisation dans l'analyse des preuves.
- e. Assurer l'intégrité des preuves en respectant la chaîne de possession à partir de la collecte jusqu'à la présentation au tribunal, en suivant les procédures appropriées de documentation et de gestion.
- f. Analyser les preuves de manière objective, en identifiant les incohérences ou les lacunes, et en tirant des conclusions logiques sans biais.
- g. Faire preuve de précision dans la rédaction des résultats en utilisant une terminologie appropriée.
- h. Identifier les rôles des acteurs clés du système de justice pénale, y compris les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les juges, et présenter des rapports de police clairs, concis et factuels qui respectent les normes juridiques.
- i. Présenter un témoignage clair et concis sous serment, garder son calme lors de l'examen direct et du contre-interrogatoire, et respecter la bonne conduite en salle d'audience.
- j. Faire preuve de professionnalisme et de respect dans les interactions avec les tribunaux, en démontrant de la responsabilité et des principes éthiques dans la gestion des preuves, la vie privée et la confidentialité.
- k. Appliquer les techniques fondamentales d'enquête pour les infractions criminelles, y compris les enquêtes préliminaires, détaillées et de suivi, tout en documentant les faits et preuves pertinents conformément aux politiques organisationnelles.
- l. Préparer des documents judiciaires clairs et précis qui respectent les règles de divulgation, contribuer à la préparation de rapports complets pour le tribunal ou les enquêtes, et participer à des scénarios judiciaires simulés pour pratiquer la présentation des preuves.
- m. Maintenir l'impartialité et la conscience culturelle lors des interactions avec

les individus dans le système judiciaire, en adhérant à une approche équitable et éthique envers toutes les parties concernées.

[Voir le glossaire](#)

10. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à examiner la diversité des cultures, des histoires et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits au Canada, y compris les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, afin de favoriser des relations inclusives avec la communauté et d'informer les pratiques de maintien de l'ordre.

Éléments de performance

- a. Analyser les expériences historiques des peuples autochtones au Canada, y compris les impacts de la colonisation, des pensionnats, des systèmes de protection de l'enfance et d'autres injustices systémiques.
- b. Identifier et expliquer les Appels à l'action de la CVR, en particulier ceux liés à la sécurité communautaire.
- c. Créer et soutenir des initiatives au sein de la sécurité communautaire qui sont en lien avec les Appels à l'action de la CVR et favorisent la réconciliation.
- d. Mettre en pratique des pratiques culturellement appropriées lors des interactions avec les peuples et les communautés autochtones.
- e. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour établir et maintenir des relations respectueuses et collaboratives avec les communautés autochtones.
- f. Illustrer la prise de décisions éthiques et le comportement professionnel lors des interactions avec les peuples autochtones dans leurs rôles de professionnels de la sécurité communautaire.
- g. Identifier et appliquer les droits légaux des peuples autochtones au Canada.
- h. Reconnaître les effets du traumatisme historique et intergénérationnel sur les peuples et communautés autochtones en lien avec les pratiques de sécurité communautaire.
- i. Plaider en faveur de changements systémiques au sein du système juridique canadien qui soutiennent les Appels à l'action de la CVR et améliorent la justice pour les peuples et communautés autochtones.

[Voir le glossaire](#)

Glossaire

Preuve admissible - La preuve, telle que le témoignage, les documents, les données ou les objets physiques, qui est jugée digne et pertinente pour être admise devant un tribunal. Cela doit respecter la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, ainsi que les règles de preuve énoncées dans la Loi sur la preuve en Ontario de 1990, la Loi sur la preuve au Canada de 1985 et les décisions de la Cour suprême nécessitant des améliorations, des ajouts ou des obligations pour la police.

Police communautaire - Le processus par lequel la police et les membres de la communauté s'associent pour améliorer le bien-être, la sécurité et la sûreté de la communauté grâce à une identification, une analyse, une réponse et une évaluation collaboratives des problèmes.

Conflit - Un état d'antagonisme, d'opposition, de résistance, de conflit ou de lutte impliquant deux ou plusieurs individus, ou des groupes sociaux plus larges, ayant des objectifs, idées, opinions, désirs, besoins et/ou valeurs mutuellement incompatibles.

Crise - Un moment de grande difficulté, de danger ou de détresse émotionnelle où une personne ou une situation atteint un tournant critique, nécessitant souvent une prise de décision urgente et immédiate ou une intervention pour prévenir toute détérioration supplémentaire ou pour parvenir à une résolution.

Urgence - Une situation qui présente un risque immédiat pour la santé, la vie, les biens ou l'environnement et qui nécessite une action urgente et immédiate pour prévenir, soulager ou atténuer ses impacts nuisibles ou dangereux sur les individus et les communautés.

Juridiquement défendable - Une action, une conclusion, une décision ou une déclaration pouvant être défendue, soutenue ou justifiée dans les limites du droit.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Services policiers et sécurité communautaire doivent démontrer qu'elles ont atteint tous [les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle](#), [les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité](#) ainsi que les exigences de [la formation générale](#).

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un.e apprenant.e, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenant.e.s ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui;
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité;
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication;
- les mathématiques;
- la pensée critique et la résolution des problèmes;
- la gestion de l'information;
- les relations interpersonnelles;
- la gestion personnelle.

Application et mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. La section suivante illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer les compétences dans domaines précis et les résultats d'apprentissage définis dans chacune des six domaines.

Domaines : La communication

Domaines précis :

- Lecture
- Écriture
- Communication orale
- Écoute
- Présentation d'informations
- Interprétation visuelle de documents

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;
2. répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;
3. communiquer oralement et par écrit en anglais;

Domaines : Les mathématiques

Domaines précis :

- Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques
- Analyse et utilisation de données numériques
- Conceptualisation

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. exécuter des opérations mathématiques avec précision;

Domaines : La pensée critique et la résolution des problèmes

Domaines précis :

- Interprétation
- Analyse
- Évaluation
- Inférence
- Explication
- Autorégulation
- Pensée créative et innovatrice

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;
2. utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;

Domaines : La gestion de l'information

Domaines précis :

- Cueillette et gestion de l'information
- Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet
- Culture informatique
- Recherche sur Internet

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;
2. analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;

Domaines : Les relations interpersonnelles

Domaines précis :

- Travail en équipe
- Gestion des relations interpersonnelles
- Résolution de conflits
- Leadership
- Réseautage

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;
2. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;
3. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;

Domaines : La gestion personnelle

Domaines précis :

- Gestion de soi
- Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité
- Réflexion critique
- Sens des responsabilités

Résultats d'apprentissage :

La personne diplômée a démontré de façon fiable sa capacité à :

1. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;
2. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.

La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Services policiers et sécurité communautaire doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

[Les exigences en matière de formation générale](#) dans les programmes d'études sont précisées dans le [Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère](#) (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyen.ne.s sensibilisé.e.s à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils.elles vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenant.e.s, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collèges des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.e.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenant.e.s d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individu.e.s et citoyen.ne.s, ils.elles doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenant.e.s de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenant.e.s de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenant.e.s seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils.elles pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenant.e.s de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenant.e.s d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (par exemple, gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenant.e.s d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité (MCURES) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le :

Ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité
Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes
315 rue Front Ouest
15^{ème} étage
Toronto ON M7A 0B8

Ou par Courriel: psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Cette publication est disponible sur [le site Web du ministère.](#)

© 2026, Imprimeur du Roi pour l'Ontario
978-1-4868-9398-0 PDF